

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 27 AOUT 2026**

sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire

Nombre de membres élus : 29, en exercice : 29, présents : 22

Membres présents :

M./Mme, HARTMANN Jean-Philippe, PETER Nathalie, FENDRICH Serge, HELLBURG Didier, BATZENSCHLAGER Maïté, HALTER Cédric, KRIEGER Marius, CHAPUZY Hubert, ZIRBUS Pascal, COMMENNE Marie-Angèle, SOHN Philippe, BECK Marie-Anne, HEITZ Emmanuelle, WAGNER Stéphanie, KRIEGER Caroline, PRETAT Stéphanie, FRITZ Aurélie, WILT Christian-Junior, HILD Catherine, SCHNITZLER Philippe, LECOINTE Marie-Noëlle, GIESSLER Cédric

Membres absents ayant donné délégation :

Mme ESCHLIMANN Michèle à Mme PETER Nathalie
Mme WALTER Céline à M. FENDRICH Serge
M. GERARD Alain à M. SOHN Philippe
M. WOEHREL Stéphane à Mme FRITZ Aurélie
Mme ACKER Florence à Mme PRETAT Stéphanie
Mme STOFFEL Véronique à M. GIESSLER Cédric

Membres excusés :

M. PELISSIER François

**N° 107/2026 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA COMMISSION
DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES
PERSONNES AGEES – SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS DE PARTENARIAT
AVEC LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE**
➤ **PROJET « BIEN VIEILLIR »**
➤ **PROJET « BABELSTUB »**

M. HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire, expose :

En application de l'article L 233-1 du CASF, une Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des Personnes Âgées a été mise en place en Alsace. Cette dernière a établi un diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus résidant sur le territoire de la CeA, a recensé les initiatives locales et a défini ses priorités en matière de développement et de soutien aux actions collectives de prévention et d'aide aux aidants.

Ainsi la Commission des Financeurs rassemble les acteurs institutionnels qui œuvrent dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie (Collectivité européenne d'Alsace, Agence Régionale de Santé, Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail, Mutualité Sociale Agricole, Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, collectivités territoriales alsaciennes, Caisses de retraites complémentaires, Mutualité française d'Alsace, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie).

Le versement des subventions est conditionné à la signature d'une convention de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et chaque porteur de projet.

Un programme de financement de projets et d'actions de prévention de la perte d'autonomie des seniors et d'aide aux aidants a été adopté par la Commission des Financeurs pour l'année 2026.

Les propositions de la commune de WASSELONNE s'inscrivent dans ce programme :

1. *L'action « Bien vieillir » proposée par notre commune a été retenue, et bénéficiera d'une subvention de 5 510 €.*

Les objectifs généraux de la politique de la CeA en faveur de la prévention de la perte d'autonomie mis en œuvre par le biais de la Commission des Financeurs visent à :

- développer une approche transversale et renforcée autour de la prévention
- développer l'offre d'actions de prévention de la perte d'autonomie en réponse aux besoins des seniors
- garantir l'équité territoriale d'accès aux dispositifs de prévention de la perte d'autonomie
- agir en subsidiarité
- faire vivre la démocratie d'implication
- porter l'innovation et soutenir les expérimentations.

2. *L'action « Babelstüb » proposée par notre commune a été retenue, et bénéficiera d'une subvention de 3 120 € (CNSA).*

Les bénéfices des projets soutenus par la Commission des Financeurs attendus pour les proches aidants sont :

- leur permettre d'adopter les comportements les plus appropriés en fonction des situations quotidiennes rencontrées
- les accompagner pour apprendre à se préserver et prévenir l'épuisement
- leur permettre de prendre conscience de leur rôle et de ses limites
- les amener à anticiper pour éviter les situations de rupture
- préserver le mieux-être et mieux vivre ensemble pour le couple aidant/aidé
- les aider à mieux identifier l'offre existante, oser demander de l'aide et solliciter les aides possibles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Où l'exposé de M. HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire, et les explications fournies,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les projets de convention de partenariat proposés par la CeA respectivement pour les deux actions communales suivantes :

- projet « Bien vieillir »
- projet « Babelstüb »,

AUTORISE M. HARTMANN, Adjoint au Maire, à signer lesdites conventions.

Le Secrétaire de séance
Christine SCHREIBER

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
en vertu de sa transmission au contrôle de légalité,
et de sa publication sur le site Internet de la
commune le 1^{er} septembre 2026

pour le Maire empêché
LE 1^{er} ADJOINT AU MAIRE
Jean-Philippe HARTMANN